

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24826**

### Intitulé

Artiste tatoueur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INK Company - Ecole française de tatouage	directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'artiste tatoueur(euse) dessine et réalise des tatouages sur le corps en marquant la peau de pigments.

- Il(elle) est chargé(e) de l'accueil des clients.
- Il(elle) donne des conseils sur les tatouages demandés par le client (choix, esthétique, symbolique)
- Il(elle) assure la préparation des outils et matériel du tatouage
- Il(elle) prépare la zone à tatouer (nettoyage, asepsie).
- Il(elle) réalise le tatouage à main levée ou en utilisant des feutres spéciaux ou un système de transfert au carbone.
- Il(elle) donne les conseils aux clients sur les règles d'hygiène à respecter et les soins à suivre après la séance de tatouage

Les compétences attestées sont :

- L'accueil et le conseil au client
- La gestion du poste de travail
- La réalisation d'un tatouage
- La gestion de son entreprise

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité concernés sont ceux de la santé, du social, des soins personnels. Ce sont essentiellement des petites entreprises, salons indépendants (tatouage et piercing), salons de soins esthétiques, instituts de beauté.

Tatoueur(euse)

Tatto Designer

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

### Réglementation d'activités :

Suivi d'une formation obligatoire aux règles d'hygiène et de salubrité auprès d'un organisme habilité. Durée : minimum 21 heures réparties sur 3 jours consécutifs

**Illégalité d'une intervention au domicile des clients.** Depuis le 19 février 2008, le décret n°2008-149 stipule que « les locaux [où ont lieu le tatouage] comprennent une salle exclusivement réservée à la réalisation de ces techniques ». décret n°2008-149 du 19 février 2008

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 4 blocs d'activités :

1. L'approche client 2. Les techniques du tatouage 3. La réalisation du tatouage 4. Le développement de l'activité de tatoueur

Etudes de cas et mise en situation professionnelles sont les principales modalités d'évaluation des compétences

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé(e) par un(e)représentant(e) du monde professionnel Il est composé de 5 personnes 3 représentants(es) du monde professionnel 2 responsables de l'organisme certificateur

En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé(e) par un(e)représentant(e) du monde professionnel Il est composé de 5 personnes 3 représentants(es) du monde professionnel 2 responsables de l'organisme certificateur
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	Le jury est présidé(e) par un(e)représentant(e) du monde professionnel Il est composé de 5 personnes 3 représentants(es) du monde professionnel 2 responsables de l'organisme certificateur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Artiste tatoueur" avec effet au 27 février 2012, jusqu'au 3 décembre 2018.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé «Artiste tatoueur » avec effet au 3 décembre 2018, jusqu'au 18 décembre 2023.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

Site Internet

##### Lieu(x) de certification :

INK Company - Ecole française de tatouage : Île-de-France - Val-de-Marne ( 94) [CRETEIL]

EFT ECOLE FRANCAISE DE TATOUAGE

19 rue de Falkirk

94000 CRETEIL

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- EFT Ecole française de tatouage - 19 rue de Falkirk - 94000 CRETEIL

- Elletrio-Pigmentsé - 52 rue de la République - 69330 MEYZIEU

##### Historique de la certification :